

United Nations Development Programme

ERP supported Project Document with Annual Work Plan

Titre	Projet d'assistance au processus électoral de la Guinée, Elections législatives 2007
N° du projet	
Date démarrage	Mars 2007
Date de clôture	Mars 2008
Agence d'exécution	PNUD
Agence mise en oeuvre	PNUD
Site du projet	National
Pays bénéficiaire	République de Guinée
Objectifs	Assistance électorale à la Guinée pour la révision et la modernisation de la liste des électeurs et l'organisation des appuis pour des élections législatives transparentes
Bénéficiaires	MATD, CENI, Observation nationale, Partis politiques et populations en général
Partenaires	Union Européenne, PNUD et autres partenaires financiers
Modalité d'exécution	DEX
Revue du projet	Juin 2007

PAGE DE COUVERTURE

Pays : Guinée

Résultat(s) de l'UNDAF : Les règles du jeu démocratiques sont respectées.

Résultat(s) attendu(s) du CP : Un scrutin organisé sur les règles d'impartialité et de transparence accepté par le plus grand nombre
(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Produit(s) attendu(s) du CP : Promouvoir la bonne gouvernance électorale
(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Partenaire de réalisation : MATD, CENI, Partis Politiques, OSC

Autres partenaires : UE, Japon, USAID, Canada et autres partenaires

La République de Guinée prévoit d'organiser des élections législatives libres, transparentes et apaisées en 2007. Le projet d'appui a deux objectifs majeurs : 1) apporter un appui à la révision et à la modernisation de la liste des électeurs avec délivrance de cartes d'électeurs avec photos et empreintes digitales infalsifiables; 2) renforcer les capacités de la Commission Electorale Nationale Indépendante et des différents acteurs intervenant dans le processus en vue de l'organisation d'une élection libre, transparente et équitable dans un climat apaisé. Le document vise également à servir de cadre de mobilisation et de gestion des ressources financières tout en fixant l'arrangement institutionnel de la communauté internationale et les responsabilités de tous les acteurs impliqués à la réussite du processus électoral.

<p>Période couverte par le Projet: 11/03/07 au 12/03/08</p> <p>Composant : _____</p> <p>Titre de l'Intervention : _____</p> <p>Code budgétaire : _____</p> <p>Durée : <u>Attention</u></p> <p style="font-size: 1.2em; margin-left: 20px;"><u>sur protoc signé avec l'UE la date</u></p>	<p>Budget estimatif phase 1: 7 120 000 €</p> <p>Ressources allouées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement hors budget • Budget ordinaire _____ • Autres sources <ul style="list-style-type: none"> ○ UE 6 720 000 € ○ PNUD 400 000 € ○ Donateur _____ <p>Partie du budget non financée : _____</p>
--	---

Approuvé : c'est :

Pour le Gouvernement : 12/03/07 au 11/03/08

Maître Abonné : _____

Intégration : _____

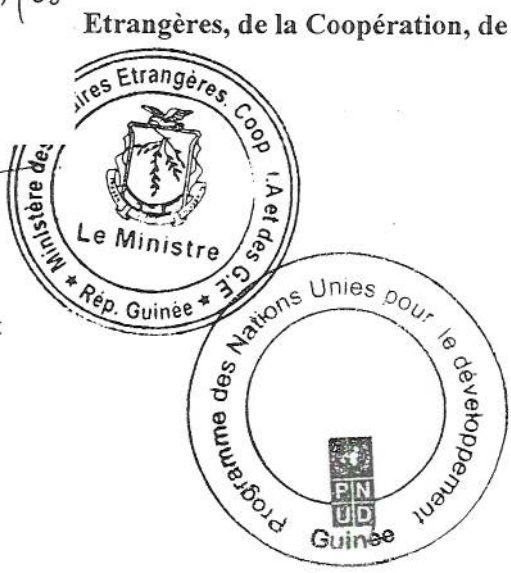
Date : _____

Signature : 

Pour le PNUD : Mbaranga GASARABWE, Représentant Résident

Date : **23 MAI 2007**

Signature : 



Section I—Partie narrative

Part I. Analyse de la situation

1. CONTEXTE

Depuis le référendum de 2001 qui a entraîné une modification de la Loi Fondamentale et le changement de la durée du mandat présidentiel, la République de Guinée a été plongée dans une crise politique qui s'est aggravée au fil du temps. Le débat politique s'est radicalisé et l'opposition a boycotté les élections législatives de 2002 et les élections présidentielles de 2003. La tenue des élections communales et communautaires du 18 décembre 2005 avec la participation des 16 principales formations politiques, a marqué un timide démarrage du dialogue politique entre le Gouvernement et la classe politique.

Le Gouvernement a pris une série de mesures et d'engagements pour mettre en place les conditions nécessaires à une reprise du dialogue politique visant à assurer une meilleure participation démocratique de tous les acteurs concernés. Une commission paritaire composée de représentants des partis politiques de la majorité et de l'opposition a siégé pendant près de quatre mois pour élaborer de manière consensuelle quatre (4) avant-projets de loi portant sur le statut de l'opposition, le financement des partis politiques, la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante et la modification du code électoral. Sur le plan national, cet événement a suscité beaucoup d'espoir et a été salué par l'ensemble de la communauté internationale. L'esprit d'ouverture et la volonté manifeste des autorités d'engager la Guinée sur la voie d'une ère plus démocratique ont décidé les principaux partenaires de la nécessité d'apporter une assistance à la Guinée pour l'organisation des élections législatives de 2007.

Dans cette perspective, le Gouvernement a soumis aux Nations Unies, une requête d'assistance. Dans ce cadre, le Département des Affaires Politiques a dépêché du 04 au 10 novembre 2006, une mission d'évaluation du contexte guinéen notamment de la situation politique et judiciaire et des conditions préélectorales afin de déterminer si les Nations Unies pourraient s'impliquer en appui au processus. Par ailleurs, une délégation de l'Union Européenne a précédé la mission des Nations Unies.

L'assistance des Nations Unies vise à appuyer le gouvernement pour des élections transparentes avec entre autre, la modernisation de son processus de révision des listes électorales avec l'objectif de délivrer des cartes d'électeurs personnalisées avec photo et empreintes digitales infalsifiables. Pour atteindre les résultats visés, la mission recommande une intervention dans les domaines suivants : 1) révision et la modernisation de la liste des électeurs ; 2) renforcement des compétences des agents électoraux du MATD, de la CENI, des partis politiques; 3) formation à l'observation; 4) la sensibilisation de électeurs ; 5) visibilité des actions et coordination de l'assistance financière.

La communauté internationale suit avec beaucoup d'intérêt le processus et montre une volonté de soutenir le processus. Le PNUD a contacté les principaux partenaires pour organiser la coordination des appuis dans le cadre de cette assistance électorale. Depuis le mois de juillet 2006, une rencontre des points focaux des Ambassades du G8 se fait sur une base hebdomadaire sous la coordination du PNUD. Des échanges ont lieu sur les domaines éventuels d'intervention de chaque partenaire. Toutefois à part l'Union Européenne et le PNUD, aucun autre partenaire n'a annoncé de soutien financier. Ces derniers s'inquiètent du retard mis par le Gouvernement à communiquer le chronogramme actualisé et le budget global estimatif des élections. Compte tenu des procédures propres à chaque donateur, ce retard risque d'avoir des incidences financières importantes sur l'appui au processus électoral.

La mobilisation de ressources auprès des partenaires non traditionnels a été fortement recommandée.

2. JUSTIFICATION

Le développement de la Guinée est largement tributaire de la poursuite et de la consolidation du processus démocratique, seul garant de la stabilité politique, économique et sociale et de l'unité nationale. En vue de l'organisation de la tenue des élections législatives, *plusieurs lois essentielles sont en voie d'adoption* dont la loi sur la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), celle sur le statut de l'opposition, celle sur le financement des partis politiques et celle portant modification du code électoral qui constitueront la base juridique de l'organisation des élections législatives plus libres, plus transparentes et plus équitables conduisant à la mise en place d'un parlement représentatif. Ces lois détermineront davantage les modalités et le déroulement des élections. La tenue d'un scrutin libre, transparent et équitable reste cependant un défi pour la Guinée. Plusieurs défis majeurs sont à relever par le projet. Le premier concerne la révision de la liste des électeurs limitée par i) l'absence de pièces d'état civil, de données démographiques et statistiques peu fiables et d'une cartographie mise à jour; (ii) du problème d'accessibilité à certaines populations, (iii) de l'analphabétisme de la population surtout en milieu rural. Le second problème concernera la logistique de *déploiement du matériel et la collecte des résultats*. Les infrastructures sont dans un état de délabrement très avancé (routes, électricité, eau, bâtiments) et l'enclavement de certaines zones du pays rendra cette tâche difficile à remplir. Ce défi devra être relevé afin d'atteindre le plus grand nombre possible de citoyens et s'assurer une pleine participation aux élections législatives. Le troisième point est relatif au renforcement des capacités des différents intervenant dans le processus électoral.

Sur le plan pratique, même si la volonté de promouvoir l'Etat de droit et la bonne gouvernance sont affichées, il est difficile de rompre avec certaines pratiques. Les dysfonctionnements demeurent entiers : la politisation de l'administration (campagnes des candidats proches du pouvoir souvent relayées par les responsables de l'administration territoriale), la non fiabilité des listes électorales (inscriptions multiples existantes) empêchent de nombreux électeurs de voter. En outre, de nombreux guinéens en âge de voter, ne peuvent pas exercer leur droit de vote, faute de carte d'identité. Son obtention étant liée à la production d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif, dont les frais dépassent souvent les capacités financières des plus pauvres en âge de voter. Les élections communales et communautaires du 18 décembre 2005 bien qu'ayant permis des avancées notables dans la transparence du processus électoral (bulletin unique, urnes transparentes, logistique bien organisée, participation de la plupart des partis politiques, déploiement des observateurs électoraux nationaux indépendants), ont révélé des insuffisances dans la fiabilité des listes électorales, dans les difficultés d'accès aux bureaux de vote pour certains électeurs de l'opposition et un laxisme affiché dans d'autres localités pour les votes multiples par procuration. Il est en résulté un manque de garantie dans l'exercice du droit de chaque citoyen à voter avec une carte d'électeur. L'opportunité du projet se justifie par les considérations suivantes :

- La volonté commune du Gouvernement, des acteurs politiques et de la société civile de coopérer à l'organisation d'élections législatives plus transparentes et crédibles ;
- Le besoin pressant de mobiliser les ressources requises, à un moment où le pays rencontre des difficultés financières énormes pour faire face aux problèmes économiques et sociaux ;
- La nécessité d'un recours à l'assistance technique extérieure pour l'organisation d'un scrutin pleinement accepté par tous ;
- La connaissance insuffisante des règles de conduite du processus électoral de la part de la CENI qui sera une nouvelle structure sans expérience en matière d'organisation des élections et des autres acteurs (partis politiques, électorat) nécessitera un renforcement de leurs capacités techniques et de programmation ;
- La nécessité d'assurer une participation la plus large possible de l'ensemble des acteurs clés ;

- Le besoin dans un pays où le taux d'analphabétisme reste très élevé surtout chez les femmes, d'une campagne d'éducation civique et de sensibilisation à grande échelle pour assurer une participation massive et consciente des électeurs.

Part II. STRATEGIE

La stratégie du projet reflète les priorités nationales en matière de gouvernance démocratique et consiste à appuyer le Gouvernement et les autres acteurs clés à organiser le scrutin dans les conditions les meilleures possibles et à mobiliser les ressources nécessaires à cet effet. Elle repose aussi sur les avantages comparatifs en termes de neutralité et d'expertise technique des Nations Unies et des autres partenaires qui accompagneront le processus, en collaboration avec le Département des Affaires Politiques des Nations Unies, à travers la Division de l'Assistance Electorale.

Cette stratégie s'articule autour des axes suivants: 1) la préparation d'un budget réaliste des élections ; 2) la mise à disposition de l'expertise technique ; 3) l'acquisition du matériel, des biens et services requis pour les campagnes d'éducation civique, la formation des électeurs et l'organisation des élections ; 4) la formation du personnel électoral, de la CENI, des partis politiques et des magistrats ; 5) la mise en place d'une coordination des observateurs.

Le résultat recherché du présent projet est la tenue des élections libres, transparentes et démocratiques organisées avec l'appui coordonné des partenaires au développement, dans un environnement apaisé. Aussi la stratégie du projet reposera sur trois axes :

1. Renforcer les capacités techniques du MATD, de la CENI, des partis politiques, de l'observation nationale et de la société civile dans l'organisation, le suivi et la participation selon les rôles et attributions respectives de chacun;
2. Mobiliser et gérer des ressources financières communes de la communauté internationale afin d'harmoniser les interventions des intervenants et d'optimiser l'utilisation des ressources ;
3. contribuer à l'harmonisation des interventions de la communauté internationale dans le processus électoral afin d'assurer une meilleure efficacité et une cohérence des interventions.

Parmi les avantages d'une telle stratégie, on pourrait citer entre autres :

- L'appui à la Guinée pour réussir une sortie de crise grâce à une bonne conduite des élections ;
- L'organisation d'un scrutin dont les résultats fondés sur les règles d'impartialité et de transparence seront crédibles et acceptés par le plus grand nombre
- Le retour à un environnement politique et social apaisé, condition de la stabilité et d'une croissance économique forte et durable

L'assistance de la communauté internationale s'articulera principalement autour de deux points : i) l'assistance technique pour la révision de la liste électorale et la sensibilisation pour l'inscription sur la liste de l'électorat; ii) l'appui financier et matériel au processus électoral. Pour l'assistance technique, des appuis en termes de renforcement de capacités (expertise et formation) seront mis en place par certains partenaires dont l'UE, le PNUD et l'USAID.

La participation des partis politiques, des organisations non gouvernementales et l'observation des élections a toujours été considérée comme un élément important de l'ensemble de l'appui au processus électoral. Ces acteurs jouent un rôle décisif dans le débat national sur le sujet et sont donc indispensables au maintien d'un large soutien de la coopération internationale. Un appui direct leur sera fourni par le biais de formations et d'une assistance technique pour leur déploiement à tous les niveaux d'intervention nécessaires. Parallèlement des activités de sensibilisation et l'éducation civique de masse de l'électorat,

seront organisées pour renforcer une large tradition de vie civique. La communauté internationale fait aussi de la question des femmes une priorité pour s'assurer qu'elles seront des participantes actives et indépendantes au processus électoral, un appui spécial sera octroyé à des projets où les femmes seront le groupe spécialisé visé. Les objectifs allient une stratégie pour améliorer la participation des femmes au scrutin, prévenir les effets négatifs de leur marginalisation en termes d'information et de formation et fournir des statistiques désagrégées pour faire ressortir leur vote. Les mesures prises dans ce sens seront mises en application par les ONGS dans le plan d'action du projet.

Le Trust Fund servira de cadre pour la mobilisation, la coordination et la gestion des ressources financières. Une expertise technique sera mise à la disposition des bénéficiaires pour appuyer les acteurs pour la programmation des activités de révision de la liste informatisée des électeurs et la délivrance des cartes d'électeur avec photo et empreintes infalsifiables. Il en sera de même pour les programmes d'éducation civique destinés à l'électorat, aux délégués des partis politiques et à l'observation nationale pour permettre aux partenaires d'appuyer le processus à un moment où la situation financière du pays ne lui permet pas de prendre seul en charge l'organisation du scrutin. Toutefois, il reviendra à l'Etat guinéen de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires pour les besoins des élections.

OBJECTIFS

- Assister les autorités administratives et la CENI à organiser des élections libres, transparentes et crédibles
- Renforcer les capacités des différents acteurs nationaux pour bien s'acquitter de leur rôle ;
- Assurer une meilleure coordination des interventions des partenaires.

RESULTATS

- L'appui technique et financier aux structures chargées des élections est mobilisé
- Les équipements financés par le fonds commun et destinés à l'assistance électorale sont acquis
- Les listes électorales et les cartes d'électeurs avec photos et empreintes infalsifiables sont éditées et délivrées avant le scrutin et les cartes non distribuées sont remises à la CENI;
- Les membres de la CENI et ses démembrés, les agents du MATD, des bureaux de vote, des partis politiques, des OSC et des médias comprennent leurs responsabilités et sont formés ;
- La population est sensibilisée et le taux de participation augmente de 30%
- Les élections se déroulent dans un climat apaisé et les résultats sont acceptés par la majorité
- La coordination des observateurs nationaux est assurée.

BENEFICIAIRES

Le projet bénéficiera à l'ensemble de la population. Les bénéficiaires directs seront le M.A.T.D. et son service national du Fichier Général des Electeurs, le Ministère de la Sécurité qui pourra enrichir sa base de données sécurité. Les bénéficiaires indirects seront les jeunes guinéens initiés aux N.T.I.C., la C.E.N.I. pour son rôle dans la préparation, l'organisation, le contrôle et la supervision des échéances électorales. D'autres organes impliqués dans le processus électoral tels que le Ministère de l'Information, la Cour Suprême, le Conseil National de la Communication, les partis politiques, les médias publics et privés, les ONG et la Société Civile et toutes les institutions utilisant des données personnelles des citoyens (collectivités locales,

COMPOSANTES DU PROJET

1. Révision informatisée de la liste des électeurs avec délivrance de cartes avec photos et empreintes
2. Formations et appui technique au MATD, la CENI pour le renforcement des capacités de leur personnel et le déploiement logistique à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire national ;

3. Formation et assistance technique à l'observation nationale pour une connaissance améliorée de son rôle et de ses attributions et par la mise en place d'une cellule de coordination des observateurs en collaboration avec les autorités nationales;
4. Formations et appui technique aux magistrats pour le renforcement de leurs capacités et leur déploiement conformément aux prescriptions légales;
5. Formations et appui technique aux partis politiques pour le renforcement des capacités de leurs délégués dans l'exercice de leurs missions et attributions.

Le démarrage du projet requiert la mise en place de l'Unité Technique de Gestion dans les meilleurs délais. Les experts travailleront avec les bénéficiaires et les autres acteurs à savoir la CENI, les partis politiques, les organisations de la société civile, les observateurs et les médias. Ces composantes seront soutenues par une large activité de sensibilisation, d'information et de communication qui sera axé notamment sur :

1) Conception et élaboration de projets et d'outils de communication et d'éducation civique

- Elaboration des termes de références
- Appel à soumission de projets
- Sélection de projets et signatures de contrats
- Atelier national d'élaboration des outils de communication au vote
- Mise en place de la cellule « Communication » de la Commission Electorale Nationale
- Création du réseau des partenaires des élections Communales et Communautaires Guinéennes

2) Collaboration et partenariats avec les forces vives OSC, Partis politiques, Médias, Administration

- Réunions mensuelles de concertation avec les partis politiques sur le déroulement du processus électoral
- Séminaire d'information et de formation sur l'importance des partenariats et du réseautage au cours d'un processus électoral.

3) Appui conseil et matériel

- Atelier régional d'éducation et d'information en langues locales destinées aux groupes cibles
- Ateliers régionaux de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation.
- Séminaires de formation des délégués des partis politiques, des OSC et de l'administration sur l'observation neutre des élections.

4) Information, sensibilisation et éducation de l'électorat guinéen

- Campagne de sensibilisation et d'information pour l'inscription sur les listes électorales pour les élections législatives 2007
- Tournées nationales d'éducation pour le renforcement de la conscience citoyenne
- Rencontres d'échanges et de discussion avec les leaders de groupes vulnérables préalablement identifiés sur les enjeux des élections
- Mise en place des outils de communication entre la CENI et l'électorat

Pour les activités liées à la révision de la liste des électeurs, l'étude diagnostic et les termes de référence du projet PERLE seront annexés au présent document. Ce permettra à terme de constituer une base de données biométriques informatisées du fichier général des électeurs remplissant les conditions d'être électeur pour le scrutin. L'acquisition des équipements sera effectuée par le PNUD via IAPSO et auprès d'autres fournisseurs répondant aux principes de compétitivité, de transparence et de délais. Le PNUD organisera et paiera les frais relatifs à l'assurance, l'emmagasinage, le rapatriement et l'entretien des équipements et fournitures. Les autorités électorales et leurs composantes et tous les partenaires suivront le processus électoral guinéen à travers les rapports d'activités des organismes contractuels, des réseaux régionaux et de toutes les parties impliquées.

Part III. Arrangements de gestion

3.1 Modalités de gestion DEX

L'Union Européenne et le PNUD ont décidé de mettre en place un Trust Fund dont la gestion sera confiée au PNUD. Les bases de l'action reposeront sur les obligations contenues dans les conditions générales de l'Accord Cadre liant l'Union Européenne et le PNUD. Le projet sera géré et exécuté directement par le PNUD qui assurera la gestion de la contribution de la Commission Européenne selon les procédures édictées aux articles 14 et 16 du Règlement financier du FED exposant les conditions générales établies dans le « Financial and Administrative Framework Agreement- FAFA » conclu en 2003 entre la Communauté Economique et les Nations Unies. Les règles et règlements financiers du PNUD s'appliqueront à tous les aspects de la gestion, de l'établissement des rapports, de la gestion financière et de la comptabilité du fonds d'affectation spéciale.

L'opération d'Enrôlement et de Révision des Listes Electorales (PERLE) constituera la phase 1 du projet qui sera mis en œuvre sous forme de projet conjoint entre l'Union Européenne et le PNUD en suivant les « orientations pratiques pour la mise en œuvre des programmes et projets d'assistance électorale » signé entre le PNUD et la Commission Européenne le 21 Avril 2006. Ces orientations s'inspirent de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années de coopération et ont été utilisées par la Délégation de la Commission Européenne et le Bureau du PNUD de Guinée pour définir cette convention de contribution ayant trait à l'assistance électorale. Le PNUD rendra compte à la Délégation de l'Union Européenne de l'utilisation des ressources conformément aux règles et procédures du PNUD et du FAFA. Simultanément, et pour certains volets, des contrats seront conclus avec d'autres prestataires de services, une fois les tâches et travaux à accomplir définis en consultation avec la Délégation de l'Union Européenne et le Gouvernement, sur la base du chronogramme des élections et en suivant les procédures de passation de contrat et de gestion de projet du PNUD.

Les ressources de la CE couvriront l'acquisition du matériel nécessaire à l'enregistrement des électeurs et les services liés, des campagnes de sensibilisation pour la population et de formation pour le personnel impliqué dans la phase d'enregistrement. Elles prendront en outre en charge les frais de gestion du projet à hauteur de 5 % du montant total des coûts directs financés sur la contribution de la CE. L'utilisation des contributions non dépensées de la CE, en raison de changements dans l'application du Projet, sera négociée et décidée entre le PNUD et la CE. Si les activités sont annulées, les fonds non utilisés pourront être soit remboursés, soit réaffectés après consultation avec la CE. Le PNUD coordonnera aussi les activités dans le domaine de l'assistance électorale des autres bailleurs en considération de la résolution 46/137 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1991 qui a donné mandat au PNUD de coordonner l'assistance électorale entre les acteurs nationaux et internationaux au niveau des différents pays.

La Convention de Contribution sera signée entre la Délégation de la CE de Guinée et le PNUD comme partenaires contribuant à l'exécution de ce projet. La CE contribuera pour une enveloppe de 6 720 000 €. Le PNUD assurant la gestion financière du Projet donnera une contribution globale de 500.000 USD qui prendra partiellement en charge l'expertise internationale. La Convention précisera aussi l'échéance de paiement. Un avenant pourra être intégré au présent contrat pour le financement de la seconde phase du projet. Pour plus de rapidité et d'efficacité, conformément à l'article 19 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou, dans le cadre de l'article 86 du Règlement Financier du 27 mars 2003 applicable au FED, et conformément au § 3.5 du guide sur les procédures financières du FED, le projet pourra couvrir le financement rétroactif des dépenses éligibles encourues par le PNUD à compter du 30 novembre 2007. Le PNUD s'engage à prendre des mesures et des initiatives spécifiques pour faire en sorte que tous les intervenants au processus électoral se fassent une idée juste de l'intervention de la CE. Ces mesures et initiatives seront discutées et arrêtées entre la délégation de la CE et le PNUD. Les équipements acquis demeureront la propriété du PNUD jusqu'au transfert final.

A cet effet, le PNUD prendra les dispositions utiles pour rapatrier et entreposer dans un lieu sûr, les équipements acquis jusqu'à leur transfert effectif. La décision de disposer des équipements endommagés, durant les opérations, sera décidée par le PNUD, conformément à ses procédures. Des rapports réguliers seront remis à la CE sur les dépenses et les résultats obtenus. En s'acquittant de son mandat, le PNUD recrutera une équipe de projet qui assurera la gestion quotidienne des activités et des ressources. L'Unité Technique de Gestion sera l'organe chargé de la gestion quotidienne des opérations et devra rendre compte au Comité de Pilotage du projet. Le PNUD sera chargé de recruter cette équipe en collaboration avec le Gouvernement. L'Unité Technique de Gestion sera dirigée par un Conseiller Technique Principal (CTP), placé sous la supervision du Représentant Résident du PNUD. L'unité de gestion veillera à la bonne exécution des activités prévues pour lesquelles les ressources seront décaissées. A cet effet, elle adressera des requêtes de financement au PNUD en spécifiant la nature des activités ou des biens et services à acquérir. L'acquisition des biens et services se fera selon les procédures habituellement suivies par le PNUD et qui sont conformes aux principes généraux de transparence et de compétitivité répondant aux normes généralement admises. L'Unité technique de gestion sera composée par les experts suivants :

Experts internationaux de longue durée

- 1 Conseiller Technique Principal (CTP)
- 1 Expert administratif et financier
- 1 Expert en logistique
- 1 expert en Information, Education et Communication
- 1 Expert informaticien

Experts nationaux

- 1 consultant en formation
- 1 consultant juridique

Personnel d'appui

- 33 VNU internationaux
- 45 VNU nationaux (33 préfectures, 5 CU et 7 auprès de l'UTG)
- 3 assistants administratifs et financiers
- 1 assistant informatique
- 1 assistant logistique

Logistique

- Transport (véhicules, frais de carburant, assurance, entretien)
- Bureaux et équipements informatiques, mobiliers de bureau, communication et consommables ;

Dans la mise en œuvre spécifique de ce Projet, l'équipe sera appuyée par l'expertise déjà programmée dans le Projet d'enregistrement pour la révision de la liste électorale (PERLE) et notamment le recrutement d'un administrateur de base de données, opérateur recruté sur appel d'offres public pour réaliser en collaboration avec le Gouvernement, les opérations techniques de révision de la liste des électeurs. Les termes de référence du projet PERLE seront annexés et seront partie intégrante du présent document de projet. Les services administratifs et financiers du PNUD seront également sollicités. Le PNUD, apportera l'appui administratif nécessaire à la mise en œuvre du projet et apportera aux autorités, acteurs et bailleurs de fonds, les garanties requises en matière de : 1) crédibilité, transparence et neutralité dans la mise en œuvre du projet ; 2) efficacité à travers une planification stricte et une exécution rapide des activités ; 3) mise à disposition des moyens et décaissement des fonds. L'Unité de Gestion apportera des conseils et des appuis techniques aux structures bénéficiaires impliquées. Le PNUD assurera la collaboration et la coordination avec le Gouvernement à travers le mécanisme du Comité de pilotage et du Comité Technique. Au début du projet, le MATD, la CENI, les autres bénéficiaires et l'équipe du projet élaboreront sur base du plan d'activités opérationnel, le programme d'activités sous financement du fond commun. Ils élaboreront par la suite des rapports réguliers d'avancement des activités.

Le Gouvernement s'engage à budgétiser, l'ensemble des dépenses courantes liées non prises en compte par le projet et nécessaires à la poursuite des activités (frais d'entretien des équipements acquis dans le cadre du projet, frais de mission et salaires du personnel de contrepartie, consommables, etc.). Le budget de la ligne « suivi et évaluation » sera le seul à être déboursé au-delà de la date de clôture. Un rapport final tirant les leçons du projet sera établi à cette fin.

3.2 Coordination et supervision

Afin d'assurer l'orientation stratégique de cette opération, un Comité de Pilotage sera créé sous la présidence du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Présidence: M. le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ou son représentant

Vice Présidence : Le Président de la CENJ

Secrétariat: Le Conseiller Technique Principal (CTP) du projet

A. Missions du Comité de Pilotage

- Contrôler le bon déroulement du projet et le respect des objectifs impartis,
- Décider le lancement et la clôture des différentes phases du projet
- Valider les grandes orientations du projet et approuver les documents produits,
- Réaliser les arbitrages éventuellement nécessaires au cours de la vie du projet,
- S'assurer que le projet ne met pas en péril l'organisation des élections et respecte bien les politiques,
- Prendre toute les décisions nécessaires pour assurer une bonne fin au projet et en minimiser les risques.

Membres

- Le Ministre de la Coopération Internationale
- Le Ministre d'Etat chargé des Affaires économiques et Financières
- Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
- Le Ministre de la Communication
- Le Ministre de la Sécurité
- Le Délégué de l'Union Européenne
- Le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur du Système des Nations Unies
- Les Représentants des pays contributeurs

B. Missions du Comité Technique

Un Comité technique composé des techniciens des départements ministériels, des structures et des représentants des pays contributeurs assurera le suivi du bon déroulement technique des composantes du projet. Les rôles et les responsabilités seront répartis de la manière suivante.

Présidence : Secrétaire Général du MATD

Vice Présidence : Un représentant de la CENI

Secrétariat : Conseiller Technique Principal du projet

Missions

- Contrôler le bon déroulement des composantes du projet (respect des plannings, fourniture, livraison des équipements, etc.) ;
- Mettre à jour les données de suivi de projet et comparer le prévisionnel, le révisé et le réalisé ;
- Recenser les points à soumettre au Comité de Pilotage.

Membres

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Coopération Internationale
- Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice
- Le Secrétaire Général du Ministère de la Communication
- Un représentant du PNUD
- Un représentant de l'Union Européenne
- Les points focaux des donateurs appuyant le processus électoral
- Le responsable du Suivi/Evaluation du projet

C. Cellule de contrôle et de supervision de la révision du fichier

La gestion technique du Projet d'Enregistrement et de Révision de la Liste des Electeurs (Perle) sera assurée par la Cellule de contrôle et de supervision de la révision du fichier des électeurs.

Présidence: Le Conseiller chargé des Affaires Electorales, MATD

Vice Présidence : Le Conseiller informatique de la CENI

Secrétariat : Expert en informatique du Projet, PNUD

Missions

- Appuyer, contrôler, suivre et évaluer la mise en œuvre des infrastructures et équipements techniques du projet (acquisition, livraison, installation, test de fonctionnement, production, réalisation)
- Contrôler le bon déroulement des composantes du projet (respect des plannings, fourniture des livrables,)
- Contrôler l'utilisation des ressources allouées au projet (charges internes, sous-traitance, etc.),
- Assurer la coordination entre les différentes composantes du projet (points de synchronisation en particulier),
- Mettre à jour les données de suivi de projet et comparer le prévisionnel, le révisé et le réalisé
- Effectuer une première validation des documents produits au cours de la vie du projet
- Recenser les points à soumettre au Comité de pilotage

Membres

- Le chef du Projet PERLE
- Le Chef du service informatique MATD;
- L'Administrateur de la Base de données du MATD;
- Le Chef du service informatique de la CENI;
- Le Directeur Informatique de La Direction Nationale de la Statistique
- Le Responsable du Service informatique du SIAG
- L'expert en informatique du PNUD
- Le Responsable des systèmes et réseaux de l'UE;
- L'expert en logistique du projet
- Le responsable du Suivi/Evaluation;

Le comité sera également responsable des aspects qualité à savoir :1) Réaliser les choix stratégiques et administratifs de la future liste informatisée et à sa mise en œuvre ; 2) Valider la production des listes et les règles d'organisation et de gestion ; 3) Effectuer une première validation des listes ; 4) Organiser le processus de recette des listes (équipes de recette, cas de tests, traitement des anomalies).

3.3 La Coordination en dehors du panier

Au-delà des partenaires impliqués dans le panier, un groupe de travail consultatif informel a été mis en place avec les autres acteurs venant en appui au processus électoral. L'objectif est de veiller autant que possible à la bonne synergie des interventions et de coordonner efficacement les apports des partenaires et de faciliter les échanges entre le Gouvernement et ces derniers. Ce groupe qui se réunira autant de fois que ce sera possible aura pour tâches essentielles de :

- Coordonner les interventions en appui au processus électoral en veillant à leur complémentarité.
- Passer en revue les obstacles éventuels susceptibles de gêner le bon déroulement des élections et de proposer les approches appropriées en vue de les surmonter.

3.4 Procédures de recrutement et d'acquisitions des biens et services

Le recrutement et l'acquisition des biens et des services se feront selon les procédures habituellement suivies par le PNUD et devra être conforme aux principes généraux de transparence, de compétitivité et d'équité et répondre aux normes généralement admises par la communauté des bailleurs de fonds. Des représentants de la CENI, du Gouvernement et des bailleurs de fonds intéressés pourront participer au dépouillement et à l'analyse des offres. Par ailleurs, la réalisation de certaines activités pourrait être confiée à des organisations de la société civile, selon un mécanisme public d'appel public à propositions et sur la base de critères de sélection objectifs. Des contrats de sous-traitance pourraient être conclus à cet effet.

3.5 Communication et visibilité

L'Unité Technique de Gestion, sous l'égide du Comité de Pilotage, maintiendra des contacts réguliers avec la communauté des bailleurs intéressés par l'élaboration du projet PERLE et les différentes activités liées au processus électoral. L'Unité Technique de Gestion du Projet a la responsabilité de faire circuler toutes les informations pertinentes sur le Projet aux Partenaires au Développement et aux autres parties prenantes.

L'Unité de Gestion rédigera le Procès Verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux participants et ayant droit de participation dans les trois jours suivant la réunion. Des rapports périodiques et d'autres documents seront fournis aux partenaires. Elle devra, dans la mesure du possible, concevoir, développer et actualiser des archives électroniques des documents et informations sur le projet, disponibles pour toutes les parties prenantes au processus. Le PNUD veillera à assurer à l'UE une grande visibilité, en ligne avec la «matrice de visibilité de la CE» établie par les services de la CE et les nouvelles lignes directrices en matière de visibilité de l'UE que la famille des Nations unies est en train d'élaborer, en ce qui concerne la réalisation du projet PERLE.

Dans ce sens, une ligne spéciale sera prévue pour réaliser les dépenses afférentes aux actions de communication et de visibilité dans le projet. Il est recommandé au PNUD de soumettre dans les 15 jours qui suivront la signature de la convention de contribution, un plan de visibilité à la Délégation locale de la CE qui l'examinera. Les logos des Partenaires au Développement contribuant au Panier, ainsi que du Gouvernement figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom de l'Unité Technique de Gestion du Projet.

Part IV. Suivi et évaluation

Le suivi du projet sera fait essentiellement par le Comité de Pilotage au niveau politique et l'Unité Technique de Gestion du Projet avec le MATD au niveau opérationnel. Au démarrage du projet, l'Unité Technique de Gestion du Projet établira conjointement avec le MATD et la CENI un plan d'opérations avec les indicateurs de performance et le soumettra au Comité de Pilotage pour validation. L'Unité de Gestion du Projet soumettra des rapports et développera des moyens de communication aux intervalles suivants :

- Rapport d'activités (deux fois par mois) – Description de la mise en oeuvre des activités par rapport aux résultats et aux indicateurs de performance figurant dans le plan d'opération;
- Rapport analytique sur les progrès (mensuel) – Etat des activités financées par le Projet dans le contexte général de préparation et de tenue des élections, en attirant l'attention sur les aspects importants qui auront un impact sur le calendrier de tenue des élections ;
- Etats financiers (bimestriel) et Etat financier consolidé (à la fin du projet)
- Procès - Verbaux des réunions du Comité de Pilotage
- Archives Electroniques (mise à jour régulière) - Documents et informations sur le processus électoral en général, disponibles pour toutes les parties prenantes au processus pendant et après les élections de 2007.

Le projet sera audité et évalué en accord avec les règles et règlements du PNUD dans les trois mois suivant les élections. L'Unité Technique de Gestion du Projet est chargée de faciliter le processus en préparant toute la documentation nécessaire.

Part V. RISQUES ET MESURES DE GESTION DE RISQUES

Pour que le projet soit mis en œuvre de façon optimale, plusieurs conditions sont nécessaires parmi lesquelles figurent notamment : 1) l'existence d'une volonté politique forte et continue de l'Etat de garantir l'organisation d'élections législatives libres, transparentes et conformes aux standards internationaux ; 2) le retard dans l'adoption du cadre législatif et réglementaire des élections et l'adoption par le Parlement des 4 avants projets ; 3) l'exercice effectif des pouvoirs en matière de supervision et de contrôle des élections dévolus à la CENI ; 4) L'existence d'un consensus politique et d'une large mobilisation autour du processus et d'un dispositif susceptible de le maintenir tout au long des élections ; 5) la prise en compte sans exclusive de l'ensemble des citoyens en âge de voter dans les opérations d'inscription sur les listes électorales et la réponse à temps aux interrogations relatives à l'actualisation du découpage électoral.

Un retard important dans l'informatisation des listes électorales est un risque dont il faut tenir compte. L'incompatibilité entre les listes saisies par les prestataires et le progiciel retenu peut entraîner des retards préjudiciables. Une condition primordiale pour la réussite du projet réside dans la mise à disposition à temps des fonds et du matériel. Le retard dans la centralisation des listes « mères » par le MATD et leur sécurisation est aussi une source de préoccupation.

Le risque majeur est d'ordre politique. Les conséquences du dernier scrutin communal et communautaire pèsent encore sur les acteurs politiques et sur toute la société. Des revendications maximalistes de la classe politique peuvent entraîner des tensions préjudiciables à la sérénité souhaitée. Sur le plan organisationnel, un manque de transparence à tous les niveaux peut conduire à des contestations.

Un processus électoral dans un pays aux conditions difficiles d'accès à certaines régions comme la Guinée demande la mobilisation d'importantes ressources financières et techniques dont l'insuffisance pourrait être un handicap sérieux dans la réalisation des activités prévues.

Plus la date des élections approche, plus le milieu politique va se mobiliser et il n'est pas à exclure des tentatives de déstabilisation du processus. Les partenaires techniques et financiers veilleront à appuyer toutes les tentatives visant à favoriser le consensus au long de la période électorale y compris pendant l'élaboration du Projet PERLE. S'il y a une dégradation significative de la situation politique, il pourrait avoir une discontinuité dans les prises de décision qui mettraient les élections (dont le Projet) en péril.

Quatre avant-projets de lois indispensables à l'organisation des élections doivent être encore votés par l'Assemblée Nationale. Il s'agit principalement des lois suivantes : 1) Loi portant sur le statut des partis politiques et de l'opposition ; 2) Loi portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CENI ; 3) Loi portant sur les modalités de subventions publiques des activités des partis politiques ; 4) Loi portant modification du code électoral

La garantie de la sécurité (responsabilité du Gouvernement appuyé par la communauté internationale) : elle reste un facteur clé pour l'organisation matérielle des élections et la participation des populations. La formation des personnels de sécurité et de l'armée sera indispensable pour garantir leur neutralité et sécuriser les populations contre les intimidations éventuelles et assurer leur accès aux lieux d'enregistrement sur les listes électorales et aux bureaux de vote.

Le versement des contributions du Gouvernement et des bailleurs de fonds et la mise à disposition des ressources doivent se faire à temps. Les autres bailleurs devront communiquer leurs intentions fermes de contribuer au processus et procéder à la signature des accords.

Part VI. CONTEXTE JURIDIQUE

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD. Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD et, à condition que celui-ci ait l'assurance que le Chef de la Délégation de l'Union Européenne en ce qui concerne le projet PERLE et les autres donateurs n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations des coûts dues à l'inflation ;
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dû à l'inflation ou à d'autres causes.

Section II - CADRE DE RESULTATS ET TABLEAU DES RESSOURCES

Résultat stratégique 1 tel qu'indiqué dans le Programme de pays: Le budget des élections est mobilisé et exécuté de manière efficiente et rigoureuse.				
Indicateurs et baseline: Budget finalisé, partenaires identifiés et fonds disponibles dans un panier commun				
Ligne de service du MYFF: 2.3				
Partenariat stratégique: Le Gouvernement et la CENI sont appuyés par la communauté des bailleurs principalement l'UE et le PNUD				
Titre du projet et N°: Projet d'appui aux élections législatives 2007				
Produits attendus	Indicateurs	Activités	Responsable	Apports
1. Les ressources nécessaires au déroulement des élections législatives sont mobilisées.	Budget finalisé	1. Contribution à l'élaboration d'un budget réaliste	MATD/PNUD	Specify the nature and cost of the UNDP inputs needed to produce each output.
	Partenaires identifiés	2. Identifier les partenaires en vue de combler le gap	MATD/PNUD	
	Budget disponible, Partenaires engagés	3. Contacter les partenaires stratégiques pour mobiliser les ressources restantes	PNUD	
	Conventions signées	4. Elaboration et signature de la convention de financement	MATD/PNUD	
	Comité de pilotage en place	5. Mise en place de mécanismes de gestion et de rapports aux donateurs	MATD/PNUD	
	Fonds disponibles	6. Financement du reste du budget par l'Etat		
2. Le budget est exécuté avec efficacité et rigueur	Demandes faites à temps	2.1 Ordonnancement des dépenses par le MATD et la structure de supervision et de contrôle	MATD/CENI	
	Acquisitions faites	2.2 Exécution des dépenses selon les procédures claires et transparentes	MATD/PNUD	
	Plans travail et comptes rendus disponibles	2.3 Réunions périodiques de coordination et d'information des partenaires	MATD/PNUD	

Résultat stratégique 2 tel qu'indiqué dans le Programme de pays: Les mécanismes permettant d'assurer des élections transparentes et une assistance technique opérationnelle sont mis en place				
Indicateurs et baseline: Personnel du projet recruté et structures de gestion et de supervision opérationnelles				
Ligne de service du MYFF: 2.3				
Partenariat stratégique: interventions coordonnées entre les actions du Gouvernement, des autres acteurs et de la communauté internationale				
Titre du projet et N°: Projet d'appui aux élections législatives 2007				
Produits attendus	Indicateurs	Activités	Responsable	Apports
1. L'unité technique de gestion du projet est fonctionnelle (UTG)	Personnel en poste Matériels achetés et livrés	1.1. Recrutement des experts, consultants et personnel d'appui 1.2. Location de bureaux, installation & équipement	PNUD	Specify the nature and cost of the UNDP inputs needed to produce each output.
2. La structure de supervision et de contrôle est installée à tous les niveaux et les capacités de son personnel sont renforcées	Loi votée et promulguée Experts et consultants recrutés Rapports remis Indemnités réglées CENI structurée et équipée en prenant en compte acquis de 2005 Programme élaboré Observations formulées Programme et nombre de formations réalisées	2.1. Loi créant la CENI votée, promulguée membres nommés et installés 2.2. Mettre l'assistance technique pour la CENI en supervision et contrôle des Elections 2.3. Prise en charge des émoluments CENI Locales 2.4. un programme de formation pour aider la CENI à se structurer, s'équiper et se documenter 2.5. Aider la CENI à concevoir l programme d'activités 2.6. Identifier les problèmes liés à la révision des listes et prendre mesures correctives 2.7. Former les formateurs et les Personnels de la CENI	MATD/AN MATD/Partenaires/PNUD Partenaires/PNUD Partenaires/PNUD Partenaires/PNUD Partenaires/PNUD Partenaires/PNUD	Plaidoyer AT AT AT AT AT AT
3. Les capacités des autres acteurs sont renforcées	Programme exécuté et nombre de formations	3.1. Former les observateurs 3.2. Former les représentants des partis Politiques 3.3. Former les représentants des OSC 3.4. Former les médias sur la déontologie 3.5. Former et sensibiliser les magistrats sur l'éthique et sur le contentieux électoral 3.6. Former les membres des bureaux de vote.	Partenaires/PNUD	RH/Finances

CADRE DE RESULTATS ET TABLEAU DES RESSOURCES

Résultat stratégique 3 tel qu'indiqué dans le Programme de pays: Une liste des électeurs révisés, exhaustive et exacte est disponible				
Indicateurs et baseline: La formation des personnels des commissions d'enregistrement des électeurs, du personnel de saisie et les campagnes d'information du grand public facilite l'inscription et la participation du plus grand nombre d'électeurs à la révision des listes électorales				
Ligne de service du MYFF: 2.3				
Partenariat stratégique: un appel d'offre public est lancé pour recruter sur une base transparente un opérateur pour mener une opération de révision des coordonnées par le MATD avec l'appui financier de l'UE, du PNUD et d'autres bailleurs				
Titre du projet et N°: Projet d'appui aux élections législatives 2007				
Produits attendus	Indicateurs	Activités	Responsable	Apports
1. Le cadre légal est révisé	Ateliers et conférences Campagne d'information sur les résultats des travaux de la Commission Paritaire et les changements intervenus Nouvelles normes appliquées	3.1.1. Inventaire des obstacles à la participation et recommandations facilitant la participation de tous 3.1.2. Publication du code électoral modifié	MATD/OSC/PP	AT Ressources humaines Ressources financières
2. Les opérations de révision des listes sont transparentes et prennent en compte tous les citoyens en âge de voter	Prise en compte des observations de la CENI Publication et affichage des listes Listes exhaustives et exactes	3.2.1. Commander et livrer le matériel et les équipements pour la révision. 3.2.1.1. Supervision et contrôle efficace et rigoureux par la CENI 3.2.2. Publication et large affichage de la liste électorale en français, en N'Ko et en arabe harmonisé avec le Service du Fichier National des Elections, la DNS et l'INRAP 3.2.3. Audit de la liste électorale	MATD/UE/ PNUD/ CENI/AT MATD/AT OSC/CENI	AT Ressources humaines Ressources financières

CADRE DE RESULTATS ET TABLEAU DES RESSOURCES

Résultat stratégique 4 tel qu'indiqué dans le Programme de pays: La culture démocratique et la participation civique sont améliorées Indicateurs et baseline: Les électeurs sont mieux informés et sensibilisés sur les enjeux des élections législatives et le taux de participation est supérieur à celui du scrutin des élections locales de 2005 Ligne de service du MYFF: 2.3				
Partenariat stratégique: Le MATD, l'UE, le PNUD et les autres bailleurs appuient de manière coordonnée les actions d'IEC Titre du projet et N°: Projet d'appui aux élections législatives 2007				
Produits attendus	Indicateurs	Activités	Responsable	Apports
1. Les populations et les acteurs clés sont informés et sensibilisés	Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation Taux de participation augmenté de 30% par rapport aux élections locales de 2005	4.1.1. concevoir un plan de formation et de communication	MATD/OSC/PP/PNUD	AT Ressources humaines Ressources financières
		4.1.2. Mettre en œuvre le plan de formation et communication		
		4.1.3. organiser une campagne IEC		
		4.1.4. suivi et évaluation		
2. L'éducation civique des électeurs est menée à tous les niveaux	Prise en compte des observations de la CENI Publication et affichage des listes	4.2.1. Suivi et évaluation	CENI/MATD	AT Ressources humaines Ressources financières
		4.2.2. Organiser des campagnes IEC		
3. Des services d'appui aux acteurs clés sont fournis	Nombre de OSC et de formations politiques soutenus par le projet.	4.3.1 Fournir des prestations de services aux partis	UE/PNUD/partenaires	
		4.3.2 Fournir des prestations de services aux OSC		

CADRE DE RESULTATS ET TABLEAU DES RESSOURCES

Résultat stratégique 5 tel qu'indiqué dans le Programme de pays: Les élections législatives se déroulent dans de bonnes conditions Indicateurs et baseline and targets: les contestations sont limitées et les résultats sont acceptés Ligne de service du MYFF: 2.3 Partenariat stratégique: Titre du projet et N°: Projet d'appui aux élections législatives 2007				
Produits attendus	Indicateurs	Activités	Responsable	Apports
1. Le matériel électoral et les équipements sont disponibles	Acquisition et déploiement des équipements dans les délais impartis	5.1.1. Inventorier les équipements disponibles et dresser la liste complémentaire des besoins 5.1.2. Acquérir les équipements électoraux 5.1.3. Déployer et installer les équipements électoraux	MATD/CENI/Partenaires	AT Ressources humaines Ressources financières
2. Le contentieux électoral est bien géré et les capacités techniques des magistrats sont renforcées	Contestations limitées et bien jugées Résultats acceptés	5.2.1. 1 programme de formation est mis en place pour les magistrats chargés de centraliser les résultats des BV et pour mieux gérer le contentieux électoral 5.2.2. Appuyer le déploiement des magistrats dans les circonscriptions électorales	Cour Suprême et cours et tribunaux	AT Ressources humaines Ressources financières

Assistance aux Elections législatives 2007, PHASE 1

Année 2007

PRODUITS DU CP ATTENDUS <i>et indicateurs, y compris les objectifs annuels</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
1. L'unité technique de gestion et les comités de supervision opérationnels	Recruter et installer le personnel Nommer les membres et mettre en place les comités de supervision	X							
	Commander, livrer et déployer les Equipements sur les sites	X							
	Identifier et aménager les locaux devant recevoir les équipements pour la révision des listes	X							
	recruter l'opérateur chargé de la révision des listes recruter 1 cabinet pour lancer la campagne de mobilisation des populations	X							
2. Le cadre légal est révisé et les opérations de révision des listes électorales sont réalisées sous le contrôle et la supervision de la CENI	Mettre en place un programme de formation poussé pour les députés, les leaders d'opinion et OSC pour faire connaître le code électoral et les 4 avant-projets		X						
	Créer un dispositif pragmatique de lobbying pour faire adopter les avant projets de lois		X						
	Une campagne d'information sur le rôle et les attributions de la CENI		X	X	X				
	Des débats et tables rondes avec le public pour poser des questions les modifications du code électoral et la CENI		X	X	X				
3 La culture démocratique et la participation politique des populations sont améliorées	Faire voter les textes par AN	X	X						
	Formation et perfectionnement des animateurs de radios, télévision, presse écrite sur les élections	X	X						
	Marketing, communication, coaching, Internet: production & réalisation de films promotionnels, du projet élections (choix du format, des heures de diffusion, du public cible)	X	X	X	X				
	Chroniques, talk shows, et débats politiques, édition de magazines sur les enjeux des élections législatives	X	X	X	X				

Assistance aux Elections législatives 2007, PHASE I

Année 2007

PRODUITS DU CP ATTENDUS <i>et indicateurs, y compris les objectifs annuels</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
4. La révision du fichier des élections avec délivrance des cartes d'électeur avec empreintes réalisées	Opérations d'encrolement	X	X	X		MATD/PNUD			
	Correction des doublons		X	X		MATD/PNUD			
	Distribution cartes d'électeurs			X		MATD/PNUD			
	Restitution cartes non distribuées				X	MATD/PNUD			
5. Administration et gestion	Experts internationaux LT	X	X	X	X	PNUD			
	Experts internationaux CT	X	X			PNUD			
	Experts nationaux	X	X	X	X	PNUD			
	VNU internationaux	X	X			PNUD			
	VNU nationaux	X	X	X	X	PNUD			
	Personnel administratif	X	X	X	X	PNUD			
	Equipements	X	X			PNUD			
	Suivi et évaluation	X	X	X	X	PNUD			
	Divers	X	X	X	X	PNUD			